



Communauté de Communes  
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu  
du Conseil Communautaire  
Jeudi 28 juillet 2016 à 18 heures 30  
Au marché couvert d'AVALLON

Le 28 juillet 2016, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert d'AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARENA, Hubert BARBIEUX, Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEUGER, Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°5/2), Paule BUFFY, Jean-Paul BUTTARD, Gérard CHABERT, Nathalie CHARTIER (arrivée à l'OJ n°4), Gilles CHENE, Laurent CLUZEL, Alain COMMARET, Micheline DALIDET, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS (arrivée à l'OJ n°6/1), Pierre DIAZ, Isabelle GEORGELIN (arrivée à l'OJ n°5/1), Pascal GERMAIN, Michel GUILBERT, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Dominique HUDRY, Didier IDES, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Philippe LENOIR, Nicole LHERNAULT, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Michel MILLET, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Noëlle RAUSCENT, Nicolas ROBERT (arrivée à l'OJ n°4), François ROUX, Sylvie SOILLY, Éric STÉPHAN, Anne-Marie THOMASSIN, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

**13 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jean-Paul FILLION a donné pouvoir à Paule BUFFY, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Philippe LENOIR, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Agnès JOREAU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Josiane MAGNE, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE a donné pouvoir à Michel GUILBERT, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Nathalie CHARTIER, François-Xavier NAULOT a donné pouvoir à Sonia PATOURET-DUMAY, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Jean-Louis MICHELIN, Françoise VERMILLARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE et Françoise WICKER a donné pouvoir à Claude LABOUREAU.

**1 Conseiller titulaire absent excusé sans avoir donné un pouvoir de vote** : Gérard DEMARTINI.

**3 Conseillers titulaires absents** : Farid AIT KICHA, Patrick LEBLANC et Franck MOINARD.

**11 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Nathalie CHARTIER, Gérard DELORME, Michel GUILBERT, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Claude LABOUREAU, Philippe LENOIR, Jean-Louis MICHELIN et Sonia PATOURET-DUMAY.

**2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Patrick GEORGE et Josiane MAGNE.

Date de la convocation	21 juillet 2016
Conseillers titulaires en fonction	69
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants ayant pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Jean-Louis MICHELIN.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Madame la Sous-préfète d'AVALLON, de Madame le Trésorier d'AVALLON et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne. Il remercie Monsieur le Maire d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Monsieur Gérard DELORME, Adjoint au Maire d'AVALLON souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

## O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MARDI 28 JUIN 2016

Le Président explique que la renégociation du crédit relais n°9440747 de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 2 400 000,00 euros, validée au taux fixe de 0,90% par le Conseil Communautaire en date du 28 juin 2016, a été finalisée au taux de 0,73% avec les mêmes modalités de remboursement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

## O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Le Président informe que la Commission « Enfance/Jeunesse » a retenu le nom de « CAPUCINE » pour la crèche de CUSSY LES FORGES.
- ✓ Le Président informe que l'inauguration de la crèche « CAPUCINE » de CUSSY LES FORGES pourrait avoir lieu le samedi 27 août 2016 à 10 heures.
- ✓ Le Président rappelle que les communes qui souhaitent confier l'impression du premier bulletin d'information intercommunal à la CCAVM, doivent se manifester avant le 31 juillet prochain dernier délai, avant que les devis soient demandés aux imprimeurs. De même, il rappelle le souhait du service communication de recevoir une photo de chaque commune pour insertion sur le site internet de la CCAVM.
- ✓ Le Président indique aux 24 communes n'ayant pas encore retourné le questionnaire relatif à l'élaboration du Schéma de mutualisation, qu'elles peuvent encore le renvoyer par mail à [cyrille.clarisse.ccavm@orange.fr](mailto:cyrille.clarisse.ccavm@orange.fr) ou par courrier à la CCAVM au 9 rue Carnot 89200 AVALLON, avant le mercredi 3 août 2016.
- ✓ Sous réserve de modifications, le Président rappelle et/ou donne les dates des prochaines réunions :
  - Les lundis 22 août, 29 août et 5 septembre 2016 à 18 heures 30 au siège de la CCAVM : réunions d'informations et d'échanges à destination des Conseils municipaux,
  - Le mercredi 24 août 2016 à 17 heures au marché couvert à AVALLON : réunion du Conseil Communautaire en deux parties – 1°) séminaire « schéma de mutualisation, pacte financier communautaire (entre autres, fiscalité professionnelle unique), révision statutaire et création de l'Office de tourisme intercommunal » - 2°) statutaire « avec des points soumis à délibération »,
  - Le jeudi 25 août 2016 à 18 heures 30 au siège de la CCAVM : réunion mixte du Comité de pilotage « Office de tourisme intercommunal » et de la Commission tourisme,
  - Le mercredi 31 août 2016 à 18 heures 30 au siège de la CCAVM : réunion du Bureau Communautaire,
  - Le lundi 12 septembre 2016 à 18 heures 30 au marché couvert à AVALLON : réunion du Conseil Communautaire.

## O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- ✓ Attribution du marché pour l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal : conformément à la délibération du 16 décembre 2015, le Président informe que le marché pour l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal a été attribué au cabinet CDHU pour le lot n°1 pour un montant de 289 825,00 euros HT et à la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour le lot n°2 (diagnostic agricole) pour un montant de 48 447,50 euros HT. Il ajoute que la durée de la mission est prévue pour 3 ans et que les demandes de subventions sont en cours.
  - Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de l'urbanisme, présente l'ensemble de la démarche. En réponse à une question de Monsieur Pierre DIAZ, il rappelle que le coût de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal sera intégralement pris en charge par la Communauté de Communes.

## O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- ✓ Attribution du marché de transport des écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN à destination des gymnases intercommunaux (MONTILLOT et QUARRÉ LES TOMBES) et de la piscine d'AVALLON : le Président informe que le marché a été attribué à l'entreprise « Les Cars de la Madeleine » sise à 89200 GIVRY, pour un montant de 56 037,20 euros HT.
- ✓ Attribution du marché « modernisation et travaux annexes de voirie de la voirie communale et intercommunale - programme 2016 » : le Président informe que le marché a été attribué à l'entreprise « REVENIER » sise 21500 CRÉPAND, pour un montant de 74 458,00 euros HT.

## O.J N° 5 : FINANCES

1°) **Décision modificative n° 2016-1 du budget principal** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : avec un avis favorable de principe, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter la décision modificative 2016-1 du budget principal afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montant	Comptes	Montant
606 – Achats petits matériels	2 147,00	6419 – Remboursement rémunération	1 270,00
61521 – Entretien bâtiment public	1 050,00	758 – Produits divers de gestion courante	16 000,00

6161 – Assurances multirisques	-1 200,00		
6226 – Honoraires	1 644,00		
6251– Voyages et déplacements	-1 618,00		
627 – Services bancaires et assimilés	2 000,00		
6445 – Cotisations pour assurances du personnel	-12 021,00		
6574 – Subventions	34 440,00		
65737 – Subventions autres établissements	12 021,00		
66111 – Intérêts d’emprunts	15 763,00		
668 – Autres indemnités	12 630,00		
42– <u>Opérations d’ordre</u>	18 880,56	42 – <u>Opérations d’ordre</u>	18 880,56
23 – Virement à la section d’investissement	-49 586,00		
<b>Total</b>	<b>36 150,56</b>	<b>Total</b>	<b>36 150,56</b>

Dépenses d’investissement		Recettes d’investissement	
Comptes	Montant	Comptes	Montant
1641– Emprunts en euros	93 957,00	10222 – FCTVA	4 863,00
21318 – Autres bâtiments publics	8 022,00	1341 – Subvention DETR	16 432,00
2184 – Mobilier	20 000,00	1328 – Autres subventions	6 720,00
2188 – Autres immobilisations	9 648,00	21318 – Autres bâtiments publics	150 000,00
2188 – Autres immobilisations	-3 197,00		
458101 – Commune d’ANNAY LA COTE	1 810,00	458201 – Commune d’ANNAY LA COTE	1 810,00
458103 – Commune d’ASNIERES–SOUS–BOIS	1 045,00	458203 – Commune d’ASNIERES–SOUS–BOIS	1 045,00
458105 – Commune d’ETAULES	4 020,00	458205– Commune d’ETAULES	4 020,00
458109 – Commune de MAGNY	240,00	458209 – Commune de MAGNY	240,00
458111 – Commune de PONTAUBERT	8 075,00	458211– Commune de PONTAUBERT	8 075,00
458113 – Commune de SERMIZELLES	13 822 ,00	458213– Commune de SERMIZELLES	13 822 ,00
458114 – Commune de THAROT	260,00	458214 – Commune de THAROT	260,00
458115– Commune de THORY	3 000,00	458215– Commune de THORY	3 000,00
458116– Commune de VAULT–DE–LUGNY	280 ,00	458216– Commune de VAULT–DE–LUGNY	280,00
458117– Commune de CHAMOUX	1 250,00	458116– Commune de CHAMOUX	1 250,00
458119 – Commune de CHATEL CENSOIR	760,00	458219– Commune de CHATEL CENSOIR	760,00
458120 – Commune de CUSSY–LES–FORGES	465,00	458120 – Commune de CUSSY–LES–FORGES	465,00
458127 – Commune d’ISLAND	850,00	458227 – Commune d’ISLAND	850,00
458131 – Commune de MONTILLOT	2 430,00	458231– Commune de MONTILLOT	2 430,00
458132 – Commune de PIERRE–PERTHUIS	860,00	458232– Commune de PIERRE–PERTHUIS	860,00
458133 – Commune de PROVENCY	1 600,00	458233– Commune de PROVENCY	1 600,00
458136 – Commune de SAINT BRANCHER	18 950,00	458236– Commune de SAINT BRANCHER	18 950,00
458137 – Commune de SAINT GERMAIN	2 685,00	458137 – Commune de SAINT GERMAIN	2 685,00
458138 – Commune de SAINT LEGER VAUBAN	51 760,00	458138 – Commune de SAINT LEGER VAUBAN	51 760,00
<u>041 – Opérations patrimoniales</u>	18 880,56	<u>041– Opérations patrimoniales</u>	18 880,56
		021 – Virement de la section de fonctionnement	-49 586,00
<b>Total</b>	<b>261 472,56</b>	<b>Total</b>	<b>261 472,56</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l’unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 2016-1 du budget principal telle qu’elle est présentée.**

**2°) Décision modificative n° 2016–1 du budget annexe du service « Gestion des Déchets Ménagers » (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice–président en charge des finances) :** avec un avis favorable de principe, à l’unanimité, du Bureau Communautaire, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter la décision modificative 2016–1 du budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers » afin d’inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci–dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montant	Comptes	Montant
611 – Sous–traitance générale	- 6 145,00	778 – Produits exceptionnels	5 750,00
6156 – Maintenance	- 3 000,00		
6237 – Publications	- 3 000,00		
65737 – Subventions autres établissements	8 000,00		
6611– Intérêts d’emprunts	-8 000,00		
023 – Virement à la section d’investissement	17 895,00		
<b>Total</b>	<b>5 750,00</b>	<b>Total</b>	<b>5 750,00</b>

Dépenses d’investissement	Recettes d’investissement
---------------------------	---------------------------

Comptes		Montant	Comptes		Montant
21318 – Autres bâtiments publics		2 268,00	10222 – FCTVA		372,00
21782 – Matériel de transport		9 898,00	1311 – Subvention DETR		1 512,00
2188 – Autres immobilisations		7 613,00	Virement de la section d'investissement		17 895,00
<b>Total</b>		<b>19 779,00</b>	<b>Total</b>		<b>19 779,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 2016-1 du budget annexe du service « Gestion des Déchets Ménagers » telle qu'elle est présentée.**

**3°) Décision modificative n° 2016-2 du budget annexe du service « Enfance/Jeunesse » (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) :** avec un avis favorable de principe, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter la décision modificative 2016-2 du budget annexe « Enfance/Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montant	Comptes	Montant
6455 – Cotisations pour assurances du personnel	12 021,00	758 – Produit de gestion courante	12 021,00
65737 – Subventions autres établissements	3 000,00		
6611 – Intérêts d'emprunts	-3 000,00		
<b>Total</b>	<b>12 021,00</b>	<b>Total</b>	<b>12 021,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 2016-2 du budget annexe du service « Enfance/Jeunesse » telle qu'elle est présentée.**

#### O.J N° 6 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

**1°) Rapport d'activités du service « urbanisme » 2015/1<sup>er</sup> trimestre 2016 (Rapporteur : Monsieur Didier IDES, Vice-président de la Commission Aménagement de l'Espace 1) :** avec un avis favorable de principe, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, Monsieur Didier IDES propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le rapport d'activités du service « urbanisme » 2015 /1<sup>er</sup> trimestre 2016.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le rapport d'activités du service « urbanisme » 2015 /1<sup>er</sup> trimestre 2016.**

**2°) Schéma départemental de coopération intercommunale (Rapporteur : le Président) :** le Président rappelle que l'arrêté préfectoral relatif au Schéma départemental de coopération intercommunale prévoit le rattachement des communes d'ARCY-SUR-CURE, de BOIS D'ARCY et de MERRY SUR YONNE à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Considérant que la commune d'ARCY-SUR-CURE veut rester au sein de la Communauté de Communes ENTRE CURE et YONNE qui va fusionner avec la Communauté de Communes du Pays CHABLISIEN et avec un avis favorable de principe, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour confirmer le rattachement des communes de BOIS D'ARCY et de MERRY SUR YONNE à la CCAVM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de refuser celui de la commune d'ARCY-SUR-CURE qui souhaite rester avec la CCECY qui va fusionner avec la Communauté de Communes du Pays CHABLISIEN.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, CONFIRME le rattachement des communes de BOIS D'ARCY et de MERRY SUR YONNE à la CCAVM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et REFUSE le rattachement de la commune d'ARCY-SUR-CURE qui souhaite rester avec la Communauté de Communes ENTRE CURE et YONNE qui va fusionner avec la Communauté de Communes du Pays CHABLISIEN.**

**3°) Commission locale du secteur sauvegardé de VÉZELAY (Rapporteur : le Président) :** par une délibération en date du 28 juin dernier, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a élu 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour siéger à la Commission locale du secteur sauvegardé de VÉZELAY. Pour faire suite à un nouveau courrier de Madame la Sous-préfète et avec un avis favorable de principe, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour élire un 3<sup>ème</sup> représentant titulaire et un 3<sup>ème</sup> représentant suppléant pour siéger à la Commission locale du secteur sauvegardé de VÉZELAY.

- Monsieur Hubert BARBIEUX regrette l'absence de conseillers municipaux de VÉZELAY au sein de cette commission.

- ✓ Madame Marie-Claire LIMOSIN se déclare candidate en qualité de représentante titulaire et aucune autre candidature ne se manifeste.

**Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ÉLIT Madame Marie-Claire LIMOSIN comme représentante titulaire pour siéger à la Commission locale du secteur sauvegardé de VÉZELAY.**

- ✓ Monsieur Pierre DIAZ se déclare candidat en qualité de représentant suppléant et aucune autre candidature ne se manifeste.

**Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ÉLIT Monsieur Pierre DIAZ comme représentant suppléant pour siéger, le cas échéant, à la Commission locale du secteur sauvegardé de VÉZELAY.**

## O.J N° 7 : ENVIRONNEMENT

**Modification de la dénomination de la filiale SITA Centre Est** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que le Groupe SUEZ Environnement a fédéré l'ensemble des ses filiales autour d'une marque commerciale unique et, dans le cadre du déploiement de cette marque, le Groupe fait évoluer les dénominations de ses filiales. Avec un avis favorable de principe, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour acter que la dénomination sociale de SITA Centre Est devienne SUEZ RV Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, ACTE le changement de la dénomination sociale de SITA Centre Est qui devient SUEZ RV Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.**

## O.J N° 8 : ACTION SOCIALE

**1°) Projet social des crèches** (*Rapporteur : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président de la Commission Enfance/Jeunesse*) : en vertu des articles R.2324-18/19 et R2324-29/30 du décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif à l'ouverture d'un établissement ou d'un service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, Monsieur Nicolas ROBERT explique que la collectivité doit transmettre des éléments d'information au service de la PMI du Conseil Départemental de l'Yonne transcrits dans un document intitulé « projet social ». Avec un avis favorable de principe de la Commission « Enfance/Jeunesse » et, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le projet social des crèches et, le cas échéant, pour autoriser le Président à le transmettre à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le projet social des crèches et AUTORISE le Président à le transmettre à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne.**

**2°) Règlement de fonctionnement des crèches intercommunales** (*Rapporteur : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président de la Commission Enfance/Jeunesse*) : par une délibération en date du 16 novembre 2015, Monsieur Nicolas ROBERT rappelle que le Conseil Communautaire avait adopté le règlement de fonctionnement des crèches intercommunales.

- Considérant, notamment, l'ouverture de la crèche de CUSSY LES FORGES, les évolutions du service, la modification du règlement d'attribution des places de crèches et les préconisations de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la Prestation de Service Unique,
- Vu l'avis favorable de principe de la Commission « Enfance / Jeunesse » et, à l'unanimité, du Bureau Communautaire,

il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le nouveau règlement de fonctionnement des crèches intercommunales applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le nouveau règlement de fonctionnement des crèches intercommunales applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.**

## O.J N° 9 : RESSOURCES HUMAINES

**1°) Mise en place d'un Compte Epargne Temps** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN souhaite mettre en place un Compte Epargne Temps (CET) permettant à leurs détenteurs d'accumuler des droits à congés rémunérés à compter de l'année 2016. Avec un avis favorable de principe, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter la mise en place d'un CET et, le cas échéant, pour prendre acte des modalités de fonctionnement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE la mise en place d'un Compte Epargne Temps et PREND acte des modalités de fonctionnement.**

**2°) Règlement intérieur des services** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN souhaite se doter d'un règlement intérieur des services afin d'organiser la vie au sein de la collectivité, étant précisé que ce règlement s'impose à chacun, dans l'intérêt de tous, et que la hiérarchie est chargée de veiller à son application. Il précise également que les dispositions relatives à la discipline d'une part, à l'hygiène et à la sécurité d'autre part, s'appliquent aux agents titulaires et contractuels. Le Président indique que les agents ont participé à l'élaboration de ce règlement intérieur qui a, par ailleurs, reçu un avis favorable sans réserve du Comité technique du Centre de gestion de l'Yonne. Le Président ajoute qu'il envisage de mettre en place un groupe de travail restreint (élus et agents) afin d'assurer le suivi de ce règlement intérieur et de proposer d'éventuelles modifications qui s'avèreraient nécessaires. Avec un avis favorable de principe, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le règlement intérieur des services de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le règlement intérieur des services de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN tel qu'il est proposé.**

**3°) Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que l'évaluation des risques professionnels est une obligation imposée par le Code du Travail et a pour objectif de détecter les risques auxquels sont exposés les agents de la collectivité et de proposer des mesures de prévention afin d'éliminer ou de réduire les risques et améliorer les conditions de travail d'une manière générale. Conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il précise qu'il est obligatoire de consigner les résultats de cette évaluation dans un document unique dont la mise à jour doit intervenir, à minima, une fois par an. Avec un avis favorable de principe, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour valider le document unique et, le cas

échéant, pour l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Fonds national de prévention de la CNRACL.

- Monsieur François ROUX juge intéressante l'enquête menée auprès des agents sur les risques psychosociaux.
- Madame Sonia PATOURET-DUMAY invite à traiter les risques de harcèlement dans cette enquête.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, VALIDE le document unique et AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès du Fonds national de prévention de la CNRACL.**

4°) **Recrutement d'un agent contractuel** (*Rapporteur : le Président*) : afin d'assurer l'entretien courant de la crèche CARIBOU, le Président rappelle qu'un recrutement est intervenu sur un grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>), pour la période allant du 25 janvier 2016 au 30 juin 2016. Avec un avis favorable de principe, à l'unanimité, du Bureau Communautaire, il propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le renouvellement dudit contrat, selon les mêmes conditions (indice brut 340 indice majoré 321-1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3), pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 janvier 2017.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE le renouvellement du contrat d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>) selon les modalités susvisées pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 janvier 2017.**

<b>O.J N° 10 : QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------------------

- En réponse à une question de Madame Françoise BAUDOT, le Président indique que la facturation de la redevance incitative pour la collecte et le traitement des Déchets Ménagers est en cours d'impression et que les factures seront adressées à chaque utilisateur du service par la Trésorerie générale des finances publiques de l'Yonne.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.**